

<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		<b>LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT</b>
--	---	---

**DELIBÉRATION MUNICIPALE**

**N° 04/23 du 9 janvier 2023**

*Fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet*

Convocation N° 01/23 du 03 janvier 2023	L'an deux mille trois, le neuf du mois de Janvier, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 03 janvier 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération <b>12 JAN. 2023</b>	3. M. ROOPINIA Myron, Tu		X	donne procuration à Mme. GOUPIL Juliana, Conseillère municipale de Avera												
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	donne procuration à Mme. Vahinetua TUIHANI, Maire déléguée de Avera-Faaroa												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td style="text-align: center;">14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">17</td></tr> <tr><td>Absents</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Votant</td><td style="text-align: center;">26</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	17	Absents	10	Représentés	9	Votant	26	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva		X	donne procuration Mme. RUA Liliane, 3 <sup>ème</sup> adjointe au Maire
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	17															
Absents	10															
Représentés	9															
Votant	26															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre		X	donne procuration à M. MOUTAME Thomas, Maire												
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui		X	donne procuration à M. TEROU A PEU Maurice, Conseiller municipal de Avera												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M. Carlos SCHMIDT, Conseiller municipal de Avera	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	donne procuration à M. SCHMIDT Carlos, Conseiller municipal de Avera												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		Secrétaire de séance												

Délibération municipale n° 04/23 du 09 janvier 2023

*Fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet*

	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria	X		
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<p>Sens du vote :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unanimité</p> <p>Adoption 26</p> <p>Rejet 0</p> <p>Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre voix « Contre »</p> <p>Nombre voix « Abstention »</p>	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela		X	donne procuration à M. EBB Moïse, Maire délégué de Opoa
	23. Mme. MARAHITI Ariana		X	donne procuration à Mme. GODFREY Marie-Louise, 5 <sup>ème</sup> adjointe au Maire
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	donne procuration à Mme. TAEA Jeannette, 1 <sup>ère</sup> adjointe au Maire
	25. M. TEFAAITE Etienne	X		
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 ratifiée par la loi n°2007-224 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2021-1605 du 8 décembre 2021 étendant et adaptant à la fonction publique des communes de Polynésie française certaines dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes de Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Délibération municipale n° 04/23 du 09 janvier 2023

*Fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet*

- Vu** l'arrêté n° HC 880 DIRAJ/BAJC du 19 novembre 2018 portant modification de l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emploi "Conception et encadrement" ;
- Vu** l'arrêté n° HC 789 DIRAJ/BAJC du 17 octobre 2018 portant modification de l'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emploi "maîtrise" ;
- Vu** l'arrêté n° HC 790 DIRAJ/BAJC du 17 octobre 2018 portant modification de l'arrêté n° 1118 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emploi "application" ;
- Vu** l'arrêté n° HC 791 DIRAJ/BAJC du 17 octobre 2018 portant modification de l'arrêté n° 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emploi "exécution" ;
- Vu** l'arrêté n° HC 846/DIRAJ/BAJC du 7 octobre 2022 fixant la valeur du point d'indice applicable aux grilles de traitement indiciaire des fonctionnaires des communes, de leurs groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n° HC/1025/DIRAJ/BAJC du 12 décembre 2022 modifiant l'arrêté n°1121 DIPC du 5 juillet 2012 modifié relatif aux grilles de traitements indiciaires des fonctionnaires des communes, de leurs groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** la délibération n°98/22 du 8 novembre 2022 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu** la délibération 02/23 du 9 janvier 2023 approuvant la création d'un emploi permanent à temps complet et de deux emplois permanents à temps non complet ;

**Ouï** l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 9 janvier 2023,

**ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Fixe le tableau des emplois permanents à temps non complet de la commune de Taputapuatea à compter du 09/01/2023 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades Spécialité administrative	Nombres d'emplois		Durée hebdomadaire de service
		Effectif initial	Effectif modifié	
A – Conception et encadrement	Administrateur	-		
	Conseiller principal	-		
	Conseiller qualifié	-		
	Conseiller	-		
B – Maîtrise	Technicien principal	-		
	Technicien	-		
C – Application	Adjoint principal	-		
	Adjoint	-		
D – Exécution	Agent principal	-		

Délibération municipale n° 04/23 du 09 janvier 2023

*Fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet*

	Agent qualifié Agent	- 1		à raison de 25h
--	-------------------------	--------	--	-----------------

Cadres d'emplois	Grades Spécialité technique	Nombres d'emplois		Durée hebdomadaire de service
		Effectif initial	Effectif modifié	
A – Conception et encadrement	Conseiller principal Conseiller qualifié Conseiller	- - -		
B – Maîtrise	Technicien principal Technicien	- -		
C – Application	Adjoint principal Adjoint	- -		
D – Exécution	Agent principal Agent qualifié Agent	- - 4		à raison de 35h

Cadres d'emplois	Grades Spécialité Sécurité publique	Nombres d'emplois		Durée hebdomadaire de service
		Effectif initial	Effectif modifié	
A – Conception et encadrement	Directeur de PM principal Directeur de PM qualifié Directeur de police municipale	- - -		
B – Maîtrise	Chef de service de classe exceptionnelle Chef de service de classe normale	- -		
C – Application	Brigadier Gardien	- 4		à raison de 25h
D – Exécution	Agent de sécurité publique principal Agent de sécurité publique qualifié Agent de sécurité publique	- - 1	3	à raison de 25h

Cadres d'emplois	Grades Spécialité Sécurité civile	Nombres d'emplois		Durée hebdomadaire de service
		Effectif initial	Effectif modifié	
A – Conception et encadrement	Colonel Lieutenant-colonel Commandant Capitaine	- - - -		
B – Maîtrise	Lieutenant Major	- -		
C – Application	Adjudant Sergent	- -		

D – Exécution	Caporal-chef	-	
	Caporal	-	
	Sapeur	-	

**Article 2 :** Les dépenses relatives seront imputées à la section de fonctionnement chapitre 012-articles 6336, 64111 et 6451 des budgets de l'exercice en cours.

**Article 3 :** La délibération n°98/22 du 8 novembre 2022 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet est abrogée ;

**Article 4 :** Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 9 janvier 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA

  


Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous sa responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent

le 12 JAN. 2023  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 12 JAN. 2023

  


**Le Maire**